

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

---

### DECISIONS DU CONSEIL NATIONAL DE L'ETHIQUE

Réuni à Paris ce lundi 8 février 2010, le Conseil National de l'Ethique (CNE) a pris les décisions suivantes :

- Le CNE a tout d'abord pris acte de l'accomplissement dans les délais impartis des travaux d'intérêt général imposés à Messieurs Paulo DUARTE, ex-entraîneur du Mans, et Antoine KOMBOUARE, entraîneur du Paris SG.

- Un rappel aux devoirs de sa charge a été adressé à Monsieur René GIRARD, entraîneur de Montpellier HSC, qui avait évoqué l'arbitrage lors d'une conférence de presse.

- Monsieur Geoffrey JOURDREN, joueur de Montpellier HSC, a été sanctionné d'un match de suspension avec sursis pour ses propos excessifs dans les médias.

- Monsieur Victor ZVUNKA, entraîneur de l'En Avant Guingamp, devra effectuer une action pédagogique organisée par la Ligue régionale dont il dépend ou, à défaut, purger deux matchs de suspension ferme, suite aux propos blessants qu'il a tenus dans la presse à l'encontre des instances de la Ligue de Football Professionnel.

- Pour avoir émis plusieurs déclarations publiques excessives, Monsieur Pablo CORREA, entraîneur de l'AS Nancy Lorraine, a été sanctionné de deux matchs de suspension ferme.

- Un mois de suspension de toute fonction officielle avec sursis a été infligé à Monsieur Gilbert STELLARDO, président de l'OGC Nice, suite à ses propos excessifs envers l'arbitrage.

- Monsieur Michel SEYDOUX, président du LOSC, a été sanctionné de deux mois de suspension de toute fonction officielle avec sursis, pour ses propos blessants à l'encontre des instances de la Fédération Française de Football.

- Convoqué pour avoir tenu des propos injurieux envers les membres de la Commission Supérieure d'Appel de la FFF, Monsieur Patrick GOVERNATORI, directeur général de l'OGC Nice, a été sanctionné d'un mois ferme de suspension de toute fonction officielle.

- Le CNE a décidé de convoquer de nouveau Monsieur Frédéric ANTONETTI, entraîneur du Stade Rennais FC, le lundi 22 février 2010, au sujet de déclarations publiques émises à la suite du match Sochaux-Rennes (19<sup>ème</sup> journée de Ligue 1). Il est demandé à Monsieur Didier FALCONE, arbitre de la rencontre, d'être présent lors de cette audition.

Lors de cette réunion, Messieurs Jean-Michel CAVALLI, entraîneur de Nîmes Olympique, et Jean-Pierre CAILLOT, président du Stade de Reims, seront également auditionnés suite à leurs récentes déclarations publiques.